

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 décembre 2010

N° 2010-27



Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil dix, le 21 décembre 2010 à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	9	
Date de la convocation :	13 décembre 2010	

Présents : MM. AJAS, ASTRUC, AURADE, CAMBON, GUIRBAL, LAVABRE, MASSAT, MASSEGLIA et SAZY

Absents excusés : MM. ANDRIEU, BONHOMME, DAGEN, GARRIGUES, LAMOLINAIRIE, MOIGNARD et ROUCOLLE.

Assistaient à la séance : M. LARREY (Payeur Départemental),
M. MAIRE (Directeur Général Adjoint des Services du Conseil Général),
Mlle LAYMAJOUX (Directrice de l'Environnement),
M. BARON (Syndicat Départemental),
M. GINESTET (Syndicat Départemental).

Objet : Filière Bois – Convention d'assistance à la gestion de la plateforme bois et d'animation de la filière bois.

Le Président rappelle que les différentes étapes du projet d'aménagement de la plateforme bois sur le site du quai de transfert de Nègrepelisse ont été évoquées lors de la précédente réunion du 20 octobre dernier.

Les conclusions de l'étude préliminaire ont été présentées à cette occasion et le Comité Syndical s'est également prononcé sur le plan de financement prévisionnel.

Désormais, l'objectif est que le projet puisse être opérationnel avant la fin 2011.

Toutefois, la gestion et l'organisation de cette activité, entièrement nouvelle pour les services, requièrent une compétence particulière aussi bien pour les aspects techniques (nature du combustible, qualité, quantités, conditions de livraison, organisation du stockage, ...) que pour les aspects économiques, en amont avec les fournisseurs et en aval avec les exploitants des équipements.

Pour cette raison, il semble nécessaire de s'appuyer dans un premier temps sur une compétence extérieure pour l'ensemble de ces aspects liés directement à l'exploitation de la plateforme.

Par ailleurs, il semble également souhaitable qu'une action plus globale soit menée, dans la continuité des diagnostics effectués ces dernières années dans le cadre du Pays Midi-Quercy ou du Syndicat Départemental de l'Energie, sur la structuration de la filière bois sur le territoire départemental.

C'est pour répondre à cet objectif qu'a été élaboré le projet ci-joint.

Ce projet de partenariat associant dans le cadre du programme « PRELUDE », l'ADEME, le Conseil Régional Midi-Pyrénées et l'Europe (FEDER) vise à confier à l'Association Quercy Energies une mission d'animation de la filière bois (structuration, accompagnement des collectivités, suivi du gisement, ...) sur la période 2011/2013.

Ce partenariat comporte également, pour la même période, une mission particulière d'assistance à la gestion de la plateforme en projet et c'est à ce titre que le Syndicat Départemental interviendrait plus directement dans ce partenariat.

Le Président propose d'approuver cette proposition étant précisé que la participation financière du Syndicat constitue un élément du coût d'exploitation de la plateforme .

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les propositions présentées,
- approuve le principe d'une convention associant le Conseil Régional Midi-Pyrénées, l'ADEME, l'Europe (FEDER), le Syndicat Départemental et l'Association Quercy Energies selon les termes figurant en annexe,
- autorise le Président à procéder, le moment venu, à la signature de ce document conjointement avec les différents partenaires.



Fait et délibéré le 21 décembre 2010

Le Président,

Jean CAMBON

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE24 DEC. 2010
ET DE SA PUBLICATION LE24 DEC. 2010

Montauban, le

Le Président,

Jean CAMBON